



## Problème de reprise suite congé parental

Par **hipopo2012**, le **01/10/2014** à **23:35**

bonjour, j'ai une amie qui a un problème. Elle a demandé un congé parental à son quatrième enfant et elle a choisi le COLCA (complément optionnel libre choix d'activité) qui est versé par la CAF pendant 12 mois maximum à compter de la naissance ; il devait donc prendre fin le 02 novembre 2014

Elle a averti son employeur par lettre recommandée de ce choix en avril 2014 en notant qu'elle prenait ce congé parental d'un an

Etant donné que la date de reprise approche, elle a contacté son employeur et celui-ci lui a dit que non ils n'avaient pas prévu de la réintégrer avant avril 2015

en fait ils ont pris mot pour mot son courrier et étant donné qu'elle l'a posté en avril et noté qu'elle prenait un CP d'un an (elle n'a pas spécifié un an à partir de la date de naissance de l'enfant), ils ont calculés qu'elle reviendrait en avril prochain.

Elle a insisté car elle ne percevra plus d'allocation après le 02 novembre et elle veut reprendre son travail, mais ils ne veulent rien savoir, expliquant qu'ils n'avaient pas de travail en ce moment pour elle et que ce n'était pas prévu comme ça. Donc il lui ont dit de revenir en avril 2015..

que peut elle faire ?

Par **moisse**, le **02/10/2014** à **09:11**

Bonjour,

Votre amie n'a-t-elle pas effectué correctement sa demande de congé parental.

==

Si le congé parental débute immédiatement après le congé de maternité ou d'adoption, le

salarié doit informer l'employeur dans le délai d'un mois au moins avant le terme de ce congé. Dans le cas contraire, l'employeur doit être informé 2 mois au moins avant le début du congé.

==

Je suppose que le congé maternité a d'abord débouché sur des arrêts de travail, sinon comment expliquer l'écart entre la naissance de novembre et la notification d'avril suivant. Si la lettre portait une durée d'un an, aucune date de reprise mentionnée, l'employeur aurait même du allonger de 2 mois supplémentaires la perspective d'avril 2015.

Par **hipopo2012**, le **02/10/2014** à **11:18**

bonjour  
je vous remercie pour votre réponse  
bonne journée